

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et RÉDACTION :**

au Secrétariat du Gouvernement.

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine modifiant l'article 23 § 2 de l'Ordonnance du 18 mai 1909 sur l'Organisation Judiciaire.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Visite du Préfet des Alpes-Maritimes et du Président du Tribunal Civil de Nice.

Nos morts.

Etat des jugements prononcés par le Tribunal Correctionnel.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Rentrée des Classes.

Ecoles de Dessin industriel.

**VARIÉTÉS :**

A la Maison-Blanche.

**PARTIE OFFICIELLE**

N° 2612.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :****ARTICLE PREMIER.**

L'article 23 § 2 de l'Ordonnance du 18 mai 1909 sur l'Organisation Judiciaire est modifié et complété ainsi qu'il suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement, le Procureur Général est remplacé par un substitut, et à défaut de celui-ci soit par un juge ou un suppléant du Tribunal, que ce dernier désigne en Assemblée générale, soit par le juge de paix ou son suppléant. Il peut aussi se faire remplacer, moyennant une délégation spéciale à cet effet, soit par un avocat-défenseur ou un avocat, soit par un attaché au Parquet, licencié ou docteur en droit, ayant au moins deux années de service, soit par un notaire.

« Les juges suppléants attachés au Parquet rempliront de droit les fonctions du ministère public. »

**ART. II.**

Notre Ministre d'État est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Aix-les-Bains (Savoie), le dix-neuf septembre mil neuf cent dix-sept.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'État,  
Signé : FR. ROUSSEL.

Pour exécution :  
Le Ministre d'État,  
Signé : E. FLACH.

**ÉCHOS & NOUVELLES**

M. Armand Bernard, le nouveau préfet des Alpes-Maritimes, et M. Molinié, président du Tribunal de première instance de Nice, sont venus dernièrement à Monaco où ils ont rendu visite à S. Exc. M. Flach, ministre d'État, et à M. Allain, procureur général près la Cour d'Appel.

M. Armand Bernard a également rendu visite à M. Noghès, président de la Commission Intercommunale.

S. Exc. M. Flach a rendu, dès le lendemain, au Préfet du département et au Président du Tribunal Civil de Nice, leur courtoise visite.

Le carabinier Grac Léon, mobilisé comme sous-lieutenant au 110<sup>e</sup> d'Infanterie, a été tué en Belgique le 16 août dernier, en enlevant sa section à l'assaut.

**TRIBUNAL CORRECTIONNEL**

Dans son audience du 21 septembre 1917, le Tribunal correctionnel a prononcé les jugements suivants :

M. R.-J.-P., couturière, née le 18 décembre 1871 à Marseille, sans domicile fixe, vingt jours de prison et 16 francs d'amende pour infraction à arrêté d'expulsion.

G. G., journalier, né le 17 février 1885 à Saccolongo (Italie), demeurant à Roquebrune-Cap-Martin, trois mois de prison, avec sursis, pour vols simples. T. P.-A., restaurateur, né le 20 mars 1864 à Limone (Italie), demeurant à la Condamine, 300 francs d'amende, avec sursis, pour complicité de vols par recel.

B. J., peintre, né le 1<sup>er</sup> avril 1901 à Périnaldo (Italie), demeurant à la Condamine ; G. J.-J., vermicellier, né le 30 mars 1901 à Cannes, demeurant à Roquebrune-Cap-Martin, un an de prison, avec sursis, pour vols et tentative de vol simples. Condamnés solidairement à 400 francs de dommages-intérêts envers le sieur L. V., partie civile. Déclaré la mère de B. et le père de G. civilement responsables.

**AVIS & COMMUNIQUÉS****RENTÉE DES CLASSES**

La rentrée des classes au Lycée et aux Ecoles communales de la Principauté aura lieu lundi prochain 1<sup>er</sup> octobre, à 8 heures du matin.

**ECOLES DE DESSIN INDUSTRIEL**

L'inscription des élèves aux Cours de Dessin industriel aura lieu, pour les cours de construction du bâtiment (M. Lauro, professeur), à l'Ecole Saint-Charles à Monte-Carlo, les lundi, mercredi, vendredi, 1<sup>er</sup>, 3 et 5 octobre, de 7 h. à 8 h. 1/2 du soir. L'inscription aux cours de dessin et art décoratif

(M. Lajoie, professeur) aura lieu à l'Ecole de Dessin, place de la Visitation, à Monaco, les mardi, jeudi et samedi, 2, 4 et 6 octobre, de 7 h. 1/2 à 9 h. 1/2 du soir.

Chaque élève devra être accompagné par son père, sa mère ou son tuteur.

**VARIÉTÉS****A la Maison-Blanche.**

M. Marion Ryan, correspondant du *Weekly Dispatch*, en ce moment à New-York, envoie à son journal ces curieux détails sur la vie que mène à l'heure actuelle le président Wilson :

Le président des Etats-Unis était, avant la guerre, un homme qu'on voyait facilement. M. Wilson a dit un jour que le président de la République américaine était « une sorte de produit national fait pour être exposé et contemplé, comme le monument de Washington ou l'Institut Smithsonian ». Il se considérait comme le serviteur du peuple et était ainsi très accessible. Les réceptions de la Maison-Blanche attiraient un nombre public de partout. On venait pour serrer la main au Président. A cet honneur très recherché se joignait l'attrait d'un entretien qu'on savait assez facile à obtenir.

La guerre a changé tout cela.

Aujourd'hui, on ne voit plus le Président qu'à de très rares intervalles. Et M. Wilson est gardé jour et nuit.

Il n'y a plus de réception à la Maison-Blanche, pas même d'invitation à diner. M. Wilson se dérobe aux visiteurs et ne fait d'exception qu'en faveur de ceux dont la demande d'audience a une raison d'être au point de vue politique ou militaire, car les relations mondaines sont complètement supprimées. Le Président et M<sup>me</sup> Wilson mènent une vie très retirée.

On n'a pas besoin d'entrer à la Maison-Blanche pour constater ce changement. La résidence du Président était, il y a quelques mois à peine, ouverte au public tous les jours. Le public pouvait circuler dans les salles du rez-de-chaussée et se promener dans certaines parties du parc. Personne n'est plus admis à la Maison-Blanche. Les touristes qui viennent pour visiter la demeure présidentielle se trouvent en présence d'une consigne sévère. Toutes les grilles d'entrée sont gardées par la police. Dès la tombée de la nuit, les sergents de ville sont remplacés par des soldats armés de baïonnettes. Les sentinelles ont les ordres les plus stricts pour défendre toute approche et elles exécutent les ordres vivement, à l'américaine. Tout flâneur est invité à passer au large !

Les sergents de ville et les gardes nationaux

reçoivent tous les jours une liste des rendez-vous pris par le Président. Tous ceux qui viennent voir M. Wilson doivent leur prouver que celui-ci les attend. Un dernier contrôle est exercé sur le seuil de la Maison-Blanche, par un sergent de ville placé à cet effet. \*

On dit que le Président trouve cet isolement assez pénible, mais il s'y résigne avec la meilleure grâce, oubliant autant que faire se peut l'incessante surveillance dont il est l'objet. Cette surveillance est, au reste, pour M<sup>me</sup> Wilson une garantie, inquiète comme elle l'a été souvent à l'endroit de son mari. La compagne du Président, qui est une femme du monde accomplie, et née pour recevoir, s'est résignée, elle aussi, à cette vie d'isolement. Elle quitte rarement la Maison-Blanche, n'accepte aucune invitation, ne reçoit que des amis intimes et s'absorbe dans les soins de sa maison et de ses œuvres de guerre.

La journée de M. Wilson est extrêmement laborieuse et non exempte de soucis. Aucun président des États-Unis n'a été investi de pouvoirs aussi étendus. Cette situation lui a valu des difficultés et des préoccupations que n'ont pas connues ses prédécesseurs. Aussi peut-on dire qu'il n'y a pas d'homme à qui incombe des fonctions aussi lourdes. Et pourtant ses secrétaires ne se montrent pas toujours aussi expéditifs que lui ! Plutôt que de les attendre, il lui arrive très souvent de se servir de la machine à écrire dans sa hâte à rédiger ses lettres.

Etude de M<sup>e</sup> CH. SOCCAL, huissier près la Cour d'Appel, 2, avenue de la Gare, Monaco.

### VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le mercredi 3 octobre 1917, à deux heures et demie de l'après-midi, et jours suivants, dans un magasin situé à Monte Carlo, rue de la Scala, n° 1, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques des marchandises dépendant de l'*Epicerie du Grand Hôtel*, comprenant savoir :

Parfumerie et savonnerie des principales maisons de Paris, conserves françaises et anglaises, biscuits, petits pois, haricots, cèpes, purée de tomates, pâtes, thé, semoule, épices, cirages, encaustique, fruits et confitures, asperges, champignons, oignons, cornichons, moutarde, olives, truffes, lait concentré, vanille, veilleuses, cire à cacheter, bouchons, éponges, brosses, et d'une grande quantité de papier pliage, etc., etc.

Au comptant ; 5 % en sus des enchères.

L'huissier, CH. SOCCAL.

M. LOUIS MELCHIORRE, demeurant boulevard du Nord, n° 33, a acquis de M. ANTOINE PARODI : 1° un automobile de place marque Fiat ; 2° un automobile de place marque Panhard.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à faire opposition entre les mains de l'acquéreur dans les délais légaux.

## AMEUBLEMENTS & TENTURES EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest  
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

## BAINS DE MER DE MONACO PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert tous les jours  
de 7 h. du matin à midi et de 3 à 6 h.  $\frac{1}{2}$  du soir

LEÇONS DE NATATION  
DOUCHES (jet ou pluie)  
MASSAGE (manuel et électrique)

Un service de Car-automobile  
dessert l'Etablissement  
et part toutes les demi-heures  
de la place du Casino

## APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

TÉLÉPHONE : 0-08

18, Boulevard des Moulins  
MONTE CARLO

Devis gratuits sur demande

## ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & C<sup>o</sup>

Ancien Contremaître des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

### L'Édition 1918 du DIDOT-BOTTIN

Le *DIDOT-BOTTIN* procède dès maintenant à la mise à jour de sa prochaine édition « 1918 », toute indiquée pour préparer l'*Après Guerre*.

Pour tous les Changements, Rectifications, Souscriptions et Annonces : s'adresser à M. F. HAUET, seul Représentant, Avenue de la Gare, 58, à NICE (Alpes-Maritimes).

## PARFUMERIE DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)  
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets

Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

**EXTRAIT DE CANTHARIDES**

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

## SOCIÉTÉ MARSEILLAISE de Crédit Industriel & Commercial & de Dépôts

Société Anonyme. Fondée en 1865  
Capital : 55.000.000 — Réserves : 21.000.000

Siège Social : MARSEILLE, Rue Paradis, 75

AGENCE DE MONACO :  
43, Rue Grimaldi (Condamine)

Escompte du Papier de Commerce  
Paiements et envois de Fonds :: Chèques  
Lettres de Crédit :: Ordres de Bourse  
Régularisation de Titres :: Dépôts de Titres  
Dépôts de Fonds à vue productifs d'intérêts  
Paiement de tous coupons Français et Etrangers  
Location de coffres-forts :: Dépôts de colis précieux  
Change de monnaies étrangères

La Société Marseillaise possède dans le Midi un réseau d'Agences très complet en même temps qu'une succursale à Paris et des correspondants directs dans toutes les villes de France et de l'Etranger.

### BULLETIN DES

### OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

#### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 18 janvier 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 53.797.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 10 février 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 16.116.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 28 mars 1917. Trois Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n°s 69.024, 69.025 et 69.026.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 13 avril 1917. Une Obligation de 300 fr. de la Société du Mont-de-Piété de Monaco, portant le n° 001.115.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 26 avril 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 13.456 et une Obligation 4 % de la même Société, portant le n° 120.485.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.058, 82.833.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 087.456 et 134.360.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 7 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13.499 et 40.994.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 10 mai 1917. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n°s 38.319, 39.386, 39.387.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 25 mai 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n°s 026.045, 034.197, 034.205 et 034.217.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 juillet 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 54.960, 54.975, 54.976 et 54.977.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 juillet 1917. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.891 à 17.905 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 21 juillet 1917. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38.390, 41.515, 41.761 et 48.337.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 5 septembre 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44.853.

#### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 29 janvier 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 53.397.

#### Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1917.